

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022**  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL
CRÉATION, MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)
ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (CP)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Béatrice FERNANDO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT ;

VU le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, approuvé par délibération n°2719 du 22 novembre 2021 ;

VU la délibération n°2715 du 22 novembre 2021 relative à la création d'autorisations de programme et crédits de paiement ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement,

CONSIDERANT que les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont votées par le conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

CONSIDERANT que les autorisations de programme qui constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements ; elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées,

CONSIDERANT que chaque autorisation de programme ou d'engagement doit comporter la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

CONSIDERANT que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers,

CONSIDERANT que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'autorisations de programme, conformément aux articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

CONSIDERANT que chaque année, obligation est faite de dresser un bilan des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies des différents programmes, CONSIDERANT qu'il est proposé de les traiter chacune individuellement, en faisant le constat de la réalisation de l'année écoulée et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de la répartition des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme elle-même, CONSIDERANT que ces autorisations de programme sont présentées dans le tableau ci-annexé avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de créer et modifier les autorisations de programme, telles que présentées en annexe,
- de voter les crédits de paiement prévisionnels tels que présentés en annexe avec les ressources envisagées correspondant à ces autorisations de programme,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2839
Publication le 12/04/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 12/04/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6628A-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

BUDGET PRINCIPAL - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Numéro de l'autorisation de programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme	Répartition des crédits de paiement (CP)						
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Montant global sur la période		52 484 954 €	6 576 340 €	8 684 404 €	10 064 580 €	9 553 664 €	5 894 185 €	6 004 946 €	5 706 835 €
I- BATIR UNE ECONOMIE ATTRACTIVE, INOVANTE ET CREATRICE D'EMPLOI		10 020 289 €	1 038 510 €	1 606 209 €	1 700 000 €	740 000 €	840 000 €	1 977 580 €	2 117 990 €
01AP010121	I-1.Développer une agriculture durable de qualité	250 000 €	110 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	20 000 €	20 000 €
01AP010221	I-2.Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l'emploi	3 900 289 €	596 330 €	706 209 €	500 000 €	375 000 €	375 000 €	917 580 €	430 170 €
01AP010321	I-3.Protéger et développer le commerce de proximité	4 200 000 €	200 000 €	300 000 €	800 000 €	300 000 €	400 000 €	800 000 €	1 400 000 €
01AP010421	I-4.Développer une économie touristique de qualité	1 670 000 €	132 180 €	575 000 €	375 000 €	40 000 €	40 000 €	240 000 €	267 820 €
II- PRESERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITE, HARMONIEUX ET EQUILIBRE		17 636 200 €	2 164 223 €	2 412 000 €	5 292 000 €	4 192 000 €	1 142 000 €	1 172 000 €	1 261 977 €
01AP020521	II-6.Planifier et maîtriser le développement urbain	13 126 200 €	1 282 576 €	1 532 000 €	4 582 000 €	3 782 000 €	732 000 €	762 000 €	453 624 €
01AP020621	II-7.Agir pour la préservation de tous les patrimoines et de la biodiversité	1 750 000 €	355 647 €	500 000 €	330 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	474 353 €
01AP020721	II-8.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	2 760 000 €	526 000 €	380 000 €	380 000 €	380 000 €	380 000 €	380 000 €	334 000 €
III- PROPOSER DES SERVICES DE PROXIMITE ACCESSIBLES A TOUS		8 328 799 €	1 582 975 €	1 488 295 €	1 344 680 €	2 390 764 €	1 399 285 €	122 800 €	0 €
01AP030821	III-9.Renforcer l'accueil du jeune enfant	3 192 800 €			370 000 €	1 350 000 €	1 350 000 €	122 800 €	
01AP030921	III-10.Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de l'enfance et la jeunesse	0 €							
01AP031021	III-11.Accompagner la parentalité	0 €							
01AP031221	III-13.Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages	3 315 999 €	1 132 975 €	118 295 €	974 680 €	1 040 764 €	49 285 €		
01AP031321	III-14.Soutenir et promouvoir les activités sportives	1 820 000 €	450 000 €	1 370 000 €					

BUDGET PRINCIPAL - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

IV- DEVELOPPEMENT DE VALEURS HUMANISTES PAR L'ACTION CULTURELLE		7 049 666 €	1 029 870 €	1 097 900 €	262 900 €	482 900 €	1 227 900 €	1 562 566 €	1 385 630 €
01AP041421	IV-14.Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle	1 360 000 €	15 000 €	10 000 €	10 000 €	310 000 €	610 000 €	390 000 €	15 000 €
01AP041521	IV-15.Renforcer, développer et élargir les publics de la lecture	600 000 €	133 870 €	107 900 €	72 900 €	92 900 €	72 900 €	62 900 €	56 630 €
01AP041621	IV-16.Expérimenter innover et créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21 siècle	5 089 666 €	881 000 €	980 000 €	180 000 €	80 000 €	545 000 €	1 109 666 €	1 314 000 €
V-RESEAUX ET PARTENARIATS		4 400 000 €	90 000 €	770 000 €	820 000 €	1 090 000 €	620 000 €	620 000 €	390 000 €
01AP051721	V-17.Réseaux et partenariats	4 400 000 €	90 000 €	770 000 €	820 000 €	1 090 000 €	620 000 €	620 000 €	390 000 €
VI-MOYENS COMMUNAUTAIRES		5 050 000 €	670 762 €	1 310 000 €	645 000 €	658 000 €	665 000 €	550 000 €	551 238 €
01AP061821	VI-18.Moyens communautaires	5 050 000 €	670 762 €	1 310 000 €	645 000 €	658 000 €	665 000 €	550 000 €	551 238 €